

## PROGRAMME DU MASTER EN DROIT - PAD2

**Adapté pour les étudiants titulaires d'un diplôme de premier cycle en droit réalisé dans une haute école de la communauté française de Belgique**

Le programme ci-dessous est destiné aux titulaires d'un diplôme de premier cycle en droit réalisé dans une haute école de la communauté française de Belgique ("étudiants PAD2").

### Inscription et accès :

L'étudiant PAD2 s'inscrit au master en droit de la finalité de son choix. Le programme complémentaire présenté ci-dessous lui sera attribué automatiquement en début d'année académique. **L'étudiant obtient le titre de Master en droit à l'issue de trois années académique** (programme complémentaire de 60 crédits suivi du programme classique du master en droit de 120 crédits).

### Programme complémentaire :

Un programme complémentaire, constituant une "année passerelle" est imposé aux étudiants PAD2 avant d'accéder aux cours du programme classique du master en droit (120 crédits). Les étudiants devront donc réussir un total de 180 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit.

DROI-C-4019	Principes généraux de droit constitutionnel et administratif	10 crédits
DROI-C-4048	Droit des contrats et de la responsabilité	10 crédits
DROI-C-2005	Droit pénal	5 crédits
DROI-C-3003	Droit de l'Union européenne	10 crédits
DROI-C-3004	Droit du travail	5 crédits
DROI-C-3005	Droit des familles	5 crédits
DROI-C-4018	Droit de la procédure civile et pénale	5 crédits
DROI-C-4017	Repères méthodologiques en droit belge	5 crédits
LANG-C-1001	Néerlandais – Intermédiaires	5 crédits

**Total du programme complémentaire : 60 crédits**

### Travaux pratiques :

**Tous les étudiants PAD2 doivent, obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours suivants de leur programme complémentaire :**

DROI-C-4019	Principes généraux de droit constitutionnel et administratif
DROI-C-4048	Droit des contrats et de la responsabilité
DROI-C-2005	Droit pénal (général et spécial)
DROI-C-3005	Droit des familles

Les candidats titulaires d'un diplôme de premier cycle en droit réalisé dans une haute école de la communauté française de Belgique sont invités à prendre contact avec Monsieur Pietrons ([ba-droit@ulb.be](mailto:ba-droit@ulb.be)), à partir du mardi 30 septembre en vue d'être ajoutés aux groupes de travaux pratiques requis. Si la procédure d'admission est initiée après cette date, les candidats doivent contacter Monsieur Pietrons dans les meilleurs délais, et ce même si leur inscription n'est pas encore finalisée.

A l'issue du programme complémentaire, les étudiants devront obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours du programme classique du master en droit.

### Programme annuel de l'étudiant (PAE) :

Année académique 2026-2027

Ce programme de cours est susceptible de subir de légères modifications d'ici à la prochaine rentrée académique

Page 1 sur 2

Le programme complémentaire totalisant 60 crédits, la première inscription de l'étudiant est consacrée exclusivement à ces cours.

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis « **Mes notes** » la liste des cours qu'il devra suivre durant l'année académique à laquelle il est inscrit.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer qu'il effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Time Edit, Teams...) sans être repris sur MonULB > Mes études > Mes notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.

### **Valorisation de crédits :**

Les étudiants qui, lors de leur parcours antérieur, auraient réussi certains cours du programme complémentaire dans une faculté de droit d'une **université** de la communauté française de Belgique sont invités à remplir le formulaire (espace personnel facultaire) de demande de valorisation de crédits en fournissant un relevé de notes officiel, **au plus tard le 31 octobre**.

Les demandes seront examinées et, le cas échéant, le programme complémentaire sera adapté par le secrétariat facultaire. Tout cours valorisé est remplacé par un cours du programme classique de master dans un ordre pré-établi (imposé par le secrétariat).

### **Séjour à l'étranger :**

Les étudiants PAD2 peuvent postuler pour effectuer un séjour dans une autre institution d'enseignement supérieur (Erasmus, Erasmus Belgica..), moyennant le respect de la condition suivante :

- Être en mesure de terminer leur cursus et d'obtenir leur diplôme l'année où ils partiront en séjour (soit l'année qui suit celle où la demande de séjour est introduite).

Par ailleurs, ils devront également respecter toutes les autres conditions et la procédure en vigueur pour postuler à un séjour dans une autre institution d'enseignement supérieur. Une séance d'information spécifique est organisée au début de chaque année académique.

### **Espace personnel facultaire :**

Une fois votre inscription terminée, vous aurez accès à l'intranet facultaire (Espace personnel). Vous y trouverez tout au long de l'année académique différents formulaires à remplir ainsi qu'un résumé des aménagements liés à votre statut PAD2.